

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 636

présenté par

M. Brottes, M. Tourtelier, M. Letchimy, M. Duron, M. Le Bouillonnet,
M. Bono, M. Plisson, Mme Massat, M. Le Déaut, M. Peiro, Mme Lepetit,
M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel, Mme Gaillard,
M. Chanteguet, M. Lesterlin, M. Mesquida, M. Bascou, Mme Got, Mme Quéré,
Mme Darciaux, Mme Coutelle, Mme Batho, Mme Lignières-Cassou,
Mme Filippetti, M. Philippe Martin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 3

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Cela implique également la généralisation des compteurs intelligents afin de permettre aux occupants de logements de mieux connaître leur consommation d'énergie en temps réel et ainsi de la maîtriser. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à généraliser l'utilisation de compteurs d'énergie intelligents dans les logements. Ces compteurs disposent de technologies avancées qui identifient de manière plus détaillée et précise, et éventuellement en temps réel la consommation énergétique d'un foyer et permet ainsi à l'intéressé de maîtriser plus facilement sa consommation.